6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1895

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1895

Téléphones : A LILLE N° 1.02 22.88 — A DOUAI N° 412 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS N° 0.53

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Dimanche 1er Mars 1914

LENDEMAIN DE VICTOIRE

Si la Chambre a donné au ministère sa confiance, et une majorité de 115 voix sur un ordre du jour formel en faveur de la réforme fiscale, c'est que, au moment où les députés vont se retrouver devant le suffrage universel, ils sentent que la grande majorité du pays est favorable à cette réforme.

Que l'on compare le vote du Sénat pour lequel M. Ribot n'a réussi à grouper quelques voix de majorité qu'en se déclarant prêt à taxer le revenu et la richesse acquise, à celui de vendredi où la question tout entière s'est posée sur son véritable terrain, et l'on aura une idée de la volonté réelle de l'opinion publique.

Car, entre nous, ceux-là qui le 26 avril prochain vont affronter la réélection, savent à quoi s'en tenir sur les sentiments véritables de leurs mandants, et l'on peut être persuadé qu'en dehors des principes très sincères dont ils sont les serviteurs, l'utilitarisme professé par un certain nombre d'entre eux n'a pas manqué d'éclairer leur conscience de parlementaire.

Une part de la victoire éclatante remportée par le ministère revient sans contredit aux socialistes unifiés qui, comme un seul homme, ont voté la confiance. Nous leur disons assez franchement notre pensée, lorsque nous croyons qu'ils ont tort, pour ne pas négliger de les féliciter quand l'occasion s'en présente.

Ah ! si les socialistes voulaient, quel beau rôle ils joueraient dans la vie des Gouvernements. Mais voilà ! Un ministère de gauche ne peut compter sur eux que de façon très intermittente. Il est obligé de chercher à droite une majorité durable que, victimes des surenchères des Congrès, ils ne peuvent pas lui garantir, — et cela au grand dam des réformes démocratiques et sociales !

Pourtant l'exemple est là, tout près. Et le souvenir du ministère Combes vient naturellement aux mémoires...

Mais c'est prêcher au désert. — D'ailleurs, il ne faut pas que récriminer au lendemain d'une belle victoire.

Il faut au contraire se féliciter de ce qu'un ministère, qui sans être parfait vaut mieux que beaucoup d'autres, a doublé le cap difficile, à la veille des élections.

Et il faut encourager MM. Doumergue et Caillaux, en présence d'un tel résultat, à faire mieux encore.

S'ils le veulent, ils peuvent incorporer le projet d'impôt sur le revenu dans la loi de finances, et nous parlerions que s'ils osent, au lendemain de l'ordre du jour Jean Durand, ce geste tranquille audace, le Sénat n'aura pas le courage de leur refuser sa confiance ni le vote de la réforme.

TRIBUNE LIBRE

L'Impôt sur le Revenu *au Sénat*

Le Sénat a repoussé mercredi dernier par 140 voix contre 134 l'amendement Peschaud qui déclarait « les impôts directs seront supprimés et remplacés par un impôt sur tous les revenus et un impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus du contribuable ».

Ce vote est-il un échec pour le Gouvernement ? Ses adversaires ne se sont pas fait faute de le crier à tous les échos.

En fait, l'amendement Peschaud n'était qu'une déclaration de principe. Entièrement voté que le lendemain rien d'effectif n'était réalisé pour l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Le Gouvernement aurait montré plus d'audace et plus de [illegible] si, [illegible] franchement prononcé pour le principe d'un impôt sur le revenu voté par la Chambre.

C'est sur ce point qu'il aurait pu demander au Sénat de se prononcer.

Certes, les cédules ne sont point intangibles — la Chambre elle-même n'a point la prétention de le croire — et on peut accepter qu'elles ont besoin d'être revues et corrigées, dans leurs [illegible] et peut-être leurs « tarifs », mais sans l'impôt cédulaire ou sources des revenus réparties en compartiments, on manque de base pour établir l'impôt complémentaire et global et progressif sur le revenu. Or, la progressivité dans l'impôt c'est la partie essentielle de la réforme fiscale, c'est la partie principale du programme financier du Parti républicain. M. Ribot, M. Touron eux-mêmes l'ont accepté, lorsqu'ils ont dit qu'ils comprenaient que les riches paient davantage que les pauvres.

La progressivité, c'est le moyen — quelque paradoxale que cela paraisse — de rétablir la proportionnalité dans l'impôt. Le sacrifice, c'est-il le même, je le demande, quand le fisc demande le 10e à celui qui a, par exemple, un revenu de 10.000 francs et à qui il ne laisse que 9.000 francs, et pour celui qui ayant 100.000 francs n'est également frappé que du 10e par le Trésor public, soit de 10.000 francs. Non, au premier on prend sur le « nécessaire », au second on ne prend que sur le « superflu ».

Mais il y a une autre raison qui milite en faveur de la progressivité dans l'impôt. Cette raison c'est d'établir une approximation de justice fiscale. C'est, selon la doctrine de la Révolution française écrite dans la *Déclaration des Droits* de faire intervenir les citoyens dans les charges publiques d'après leurs facultés, selon leurs ressources.

Or, dans son discours au Sénat, M. Caillaux rappelait que l'annuité successorale (comme les chiffres établis d'ailleurs sur la valeur locative) démontrent que sur les 230 milliards de francs qui représentent la fortune des français, le 1/4 est détenu par 12.000 chefs de familles, les 3/4 par 539.000. Les travaux statistiques de M. le vicomte d'Avenel et de M. Neymark confirment les mêmes conclusions.

De fait on peut dire que 73.000 chefs de famille détiennent à eux seuls 130 milliards (67 %) de la fortune publique. C'est pourquoi les millionnaires ne veulent pas entendre parler de la réforme de l'impôt.

En dépit de tous les sophismes, il appert donc que 500.000 contribuables sur 40 millions d'habitants, détiennent près des 2/3 du revenu du pays. Cette situation ne légitime-t-elle pas l'impôt progressif sur le revenu et le Capital ? Les classes riches devraient savoir elles-mêmes faire le sacrifice et comprendre que leur *surtaxe* ne serait que la rançon des dépenses militaires qui sont celles qui ont accru le plus les dépenses publiques. — Elles ne devraient pas non plus oublier que les impôts indirects sont de véritables impôts progressifs à rebours *qui frappent surtout les pauvres parce que plus nombreux.*

Au demeurant, d'ailleurs nous n'avons plus d'adversaires. Tout le monde se déclare partisan de l'impôt sur le revenu et accepte que les riches paient davantage. Mais lorsqu'on arrive aux voies et moyens — et, en l'espèce, c'est cela seulement qui compte — de réaliser cet impôt et de faire payer à chacun sa juste part on ne s'entend plus. Nous voulons bien payer, disent les riches bourgeois et les classes privilégiées, mais nous entendons que cela se fasse sans arbitraire, sans vexation et sans inquisition. Soit. Nous non plus nous ne voulons pas de l'« inquisition fiscale » ni du « caporalisme financier prussien », *mais sans la déclaration contrôlée*, nous demandons à nos adversaires par quel moyen pratique et effectif on peut établir l'impôt sur le revenu et l'impôt progressif sur l'ensemble des revenus ? Il ne s'agit pas de dire du bout des lèvres nous acceptons l'impôt sur le revenu et du fond du cœur dire nous repoussons les moyens de l'appliquer. Qu'on recherche dans la cédule des bénéfices industriels et commerciaux — qui a soulevé de si vives protestations — s'il n'est pas un moyen de taxation meilleur. Mais qu'on cesse tout de même de conserver la patente qui est de tous les impôts peut-être le plus mal établi.

Le projet de la Commission du Sénat dégrève bien la terre de 25 millions (part de l'Etat) et par un système compensateur retrouve cette recette perdue dans un impôt sur les valeurs mobilières étrangères. Mais il dégrève les gros comme les petits propriétaires fonciers. De même, quand il supprime l'impôt des portes et fenêtres — 19 millions — il dégrève aussi bien l'habitation somptueuse du châtelain que la chaumière du pauvre. C'est en vain qu'il frappe ensuite la propriété d'un droit de 4 % avec des abattements d'ailleurs insuffisants et plus ou moins défendables, c'est autre chose que la démocratie attend.

Enfin, inutile d'ergoter. Notre système fiscal a vieilli et nos contributions directes (rapport 700 millions) sont insuffisantes et mal établies. Notre budget manque d'élasticité en présence de l'accroissement énorme des dépenses. Nous sommes en présence d'une insuffisance de ressources de 1800 millions pour les dépenses de guerre et avons besoin de 800 millions pour couvrir le déficit des dépenses ordinaires. Pour celles-ci nous sommes acculés à des impôts nouveaux ; pour les dépenses extraordinaires et non renouvelables à l'emprunt. Le mieux aurait peut-être été de commencer ce dernier de suite avant que les emprunts étrangers soient venus drainer notre or.

Notre Grand Argentier en a jugé autrement. A-t-il raison ? — Dans tous les cas, si nous prêtons à l'étranger, exigeons qu'il nous le rende en [illegible] à l'industrie française.

Depuis quelques années [illegible] la Chambre le Ministère [illegible] Tant qu'il n'est pas [illegible] impérieuse et [illegible] réponse à [illegible] la nation financière des [illegible] l'impôt sur le revenu [illegible] Cette [illegible] pensée au pays.

E. LAFONTAINE.
Sénateur du Nord.

CHEZ LES MINEURS

La Grève des Confetti

Personne ne s'en est [illegible] le mouvement que [illegible] insaisissables et essaye de fomenter chez les mineurs avant revêtu, des le début, le caractère d'un duel entre les vieilles organisations de la Fédération des mineurs de houille et les syndicats fantômes que les faiseurs de l'unité moulent avaient inventés pour nous exhumer la « Fédération du sous-sol ». Personne, aujourd'hui, ne s'y trompera pas non plus : dans ce duel, nos adversaires ont été écrasés, anéantis. A la lumière de la vérité les fantômes se sont dissipés, évanouis. A leur premier contact avec la masse ouvrière, au nom de laquelle ils prétendaient parler, ils ont disparu, ils se sont effondrés sous le mépris universel et le ridicule.

Avec quels airs de tranchons-dimanches ils annonçaient — avant la bataille — l'écrasement des vieux syndicats ! Leurs fanfaronnades ont abouti à cette manifestation de carnaval, à cette grève des confetti qui ne mettent en ligne que les fétards du Mardi-Gras.

M. Bartuel, flanqué de MM. Brautchoux et François Hen v, eurent beau appeler à la rescousse les bleurs parisiens envoyés par la C. G. T. : divisionnistes du pays, nos sommitaires cégétistes débarqués de la capitale durent faire, devant l'accueil glacial de nos camarades, le piteux aveu de leur impuissance.

Et cette désaffectation à laquelle la condamnait l'indignité de son attitude, la Fédération du sous-sol ne la rencontre pas seulement chez nous. Elle est menacée d'être déserton totale si les auteurs responsables de cette grève grotesque ne se hâtent pas, comme le montrait si magistralement Hervé, d'inviter ceux qui leur reste fidèles à reprendre au plus vite le chemin de la mine.

Si demain il n'a pas suivi cette invitation, le Conseil national ne sera plus qu'un état-*major sans troupes*. Dans tous les bassins, les mineurs qu'on a pu tromper jusqu'ici ont enfin vu clair. Ils aperçoivent l'aventure sans issue dans laquelle on les a engagés en les dupant et déjà partout le mouvement de reprise du travail s'accentue. A Carmaux et à Cagnac, les mineurs ne veulent pas attendre le mot d'ordre pour rentrer à la mine. Dans les Bouches-du-Rhône, à Gardanne, à Trafo, le travail est repris depuis vendredi matin. Il en est de même dans le bassin de l'Isère, aux mines de la Mure. C'est la débâcle qui s'annonce. Aussi la décision du Conseil national des dissidents ne fait-elle pas de doute. Elle va mettre fin au combat... qui finit faute de combattants.

Et à quelle pirouette nouvelle n'allons-nous pas assister ? Que vont-ils dire aux ouvriers qu'ils ont leurré, ces généraux de capitulation ? Vont-ils chanter victoire et triompher des promesses ministérielles, eux qui, hier encore, clamaient qu'ils ne voulaient plus de promesses et alors que sur ce point les dispositions de la loi étaient si bien connues de M. Bartuel qu'il pouvait dire, au congrès de Paris, que les deux millions du *fond de répartition* étaient un minimum qui pouvait être élevé, s'il était nécessaire, pour arriver au chiffre de 730 francs de retraites.

Quels résultats vont-ils apporter aux malheureux qui ont eu l'imprudence de les suivre ?

Tous leurs boniments ne prévaudront pas contre ce fait brutal : le mouvement qu'ils ont entrepris avait pour but d'empêcher le Sénat de voter la loi telle qu'elle venait de la Chambre et de forcer le Parlement à repousser l'article 12. Or, le Sénat a non seulement voté la loi, mais il a retenu pour une étude ultérieure le projet relatif aux ardoisiers, et la Chambre a ratifié, à l'unanimité, le vote du Sénat, y compris l'article 12. Les dissidents n'ont même pas eu l'ombre d'une satisfaction.

On aura beau dire et beau faire, le four lamentable de la grève des confettis organisée par les dissidents et la C. G. T. a été la plus éclatante démonstration de l'impuissance de la Fédération du sous-sol, qui n'avait pu jusqu'ici vivre que de bluff. Combien resterait-il donc encore de mineurs en France pour lui accorder leur confiance ?

BASLY,
député du Pas-de-Calais.

CHOSES ET AUTRES

La Danse du Pape

David a dansé devant l'arche. Le pape ne veut pas qu'on danse devant lui. Il le fit savoir aux journalistes qui, au moment de la campagne des évêques contre le tango, avaient prétendu qu'une danse vénérienne, la « furlane » était particulièrement chère à son cœur. Le pape n'a pas vu danser la « furlane » ; il n'a donc pas vu danser la culier pour elle. Si nos évêques ne le savaient pas, ils le savent. Mais ils s'en doutaient certainement. Toutes les danses se valent et tendent, au fond, vers le même but. La chaste bourrée elle-même ne saurait trouver grâce devant un concile de théologiens. Et si vous pensez encore au pas qu'esquissa David devant l'arche, veuillez ne pas oublier que David faisait cavalier seul. S'il avait donné la main à Mme David, son allégresse eût été infiniment moins agréable à l'Eternel.

Cela étant archi-connu, on s'étonne que des publicistes aient pu dire que Pie X avait une danse préférée. Mais on s'étonne bien davantage que des catholiques aient pu tenir pour exacte l'information de ces publicistes.

Faut-il donc supposer que l'envie de danser est chez eux plus forte que le plaisir de marcher dans la voie étroite du salut ?

Pour ma part, je n'ai jamais oublié le spectacle qu'il me fut donné de voir un jour sous les arbres vénérables d'une place de village. Des enfants, garçons et filles, y dansaient en rond en toute candeur. La ronde se dénoua soudain, et les moches s'enfuirent dans toutes les directions avec des cris apeurés. Quelle apparition avait ainsi rompu le charme ? Je le sus bientôt : le curé, en effet, débouchait sur la place, son vêtement noir faisant en sommé, presque tout à sa physionomie jovialle.

Vous avez, lui dis-je, interrompu un jeu qui était le plus innocent du monde.

— Ces enfants ont eu tort de s'enfuir, me répondit-il, car j'aurais lu mon bréviaire et fait mine de ne pas les voir. Mais, au fond, il est préférable qu'ils se soient séparés. L'esprit du Malin est partout.

Je sens depuis lors que l'Eglise ne peut tolérer la danse chez les adultes que si elle a pris d'abord la sage précaution de fermer les yeux.

GRIEF.

CHRONIQUE

Ce gueux de Bastidon...!

Le long du mur de M. Fabrigoule, bien exposé au midi, durant les courtes journées d'hiver, les vieux de Chantepie viennent boire un peu de soleil.

Ils sont là, assis sur des pierres, la casquette sur les yeux, le bâton entre les jambes, toussant, crachant et rabâchant, ne relevant leur tête branlante et parcheminée qu'au rare passage d'une charrette ou d'un piéton sur ce chemin peu fréquenté, tranquille et silencieux.

Comme je longeais, l'autre hier, le mur de M. Fabrigoule, avec ses vieillards en espalier, Masseboeuf m'en désignant un du bout de sa canne, me dit :

— Tenez, vous voyez ce vieux-là ? Eh bien, si je vous disais que sans lui, Chantepie, à cette heure, serait une petite ville riche et prospère, avec des hôtels, des restaurants, de cafés et une gare, comme celle d'Avignon, qui, chaque jour, débarquerait dans le pays des milliers de voyageurs...!

Et, comme je regardais Masseboeuf, étonné, me demandant comment ce macrobote pouvait ainsi avoir porté un si grand préjudice à son pays natal :

— Ah...! me dit Masseboeuf, c'est que vous ne connaissez pas l'histoire... Il faut que je vous la conte...!

Il y a une quarantaine d'années, Chantepie était à peu de choses près tel que vous le voyez aujourd'hui, un pays agricole où, tout bien que mal, chacun vit sur son champ. Pas une seule industrie pour occuper les filles et les garçons... — la fabrique de M. Fabrigoule n'existait pas encore, et, il faut bien le dire, si notre vieux Chantepie a pris un peu d'animation, c'est à M. Fabrigoule et au chemin de fer qu'il le doit.

Mais à cette époque, pour arriver jusque chez nous, il fallait prendre l'omnibus, le vieil omnibus du père Téoule, qui, du chef-lieu ici, ne mettait pas moins de trois heures : il y avait tant de bégudes, tout le long de la route, et le père Téoule avait toujours si soif...!

Aussi, nul ne venait à Chantepie, et cela ne faisait pas l'affaire de maître Rabassou, qui tenait l'hôtel de la Mule d'Or.

Sacré Rabassou ! Je le vois encore avec son tablier de grosse toile bise, son tranchelard dans sa gaîne de cuir battant sa jambe droite et son bonnet de coton toujours de travers, planté devant sa porte, impatient, dans l'attente de la patache, qui vous arrivait vers onze heures et demie, avec un bruit de ferraille, de jante sèche et d'essieu mal graissé, mais toujours vide, hélas, des voyageurs tant espérés. Et la mine qu'il faisait, ce pauvre Rabassou, en rentrant dans son auberge tout en grommelant dans ses vieilles dents jaunes :

— Encore une daube qu'il va nous falloir manger tous seuls !

Vous avouerez, tout de même, que ce n'est pas drôle de se mettre en cuisine dans l'espoir de clients dont on n'aperçoit jamais le moindre. Parbleu, Rabassou ferait comme les autres, ses prédécesseurs à la Mule d'Or ; fatigué de faire mijoter une succulente daube que finalement on est obligé de manger en famille, un de ces quatre matins il mettrait la clef sous la porte et s'en irait voir ailleurs s'il n'existe pas de pays où les omnibus, parfois, débarquent quelques voyageurs affamés...

Eh bien... vous me croirez si vous voulez, mais voici qu'un beau midi, le vieil omnibus du père Téoule vous arriva bondé de voyageurs, et, ce jour-là, feu de Dieu, il n'y eut pas assez de Daube à la Mule d'Or pour contenter tout le monde. Et le lendemain, et le surlendemain et quinze jours durant, ce fut la même affluence d'étrangers.

Il faut vous dire aussi que Chantepie était subitement devenu un pays dont parlaient les gazettes, un pays où il se passait des choses extraordinaires, un pays où il se produisait des miracles, en un mot... Oui, mon bon Monsieur, vous le croirez si vous voulez, mais la Sainte-Vierge apparaissait à Chantepie...!

Un soir, à la tombée de la nuit, la petite Finer de Couriol, ramenant à la grange le petit troupeau de brebis qu'elle venait de garder dans la montagnette, du côté de la butte à Mulard, avait aperçu tout à coup une dame habillée de blanc, avec des fleurs sur la tête et qui était toute entourée comme d'une fumée légère. Et comme la petite avait eu grand peur :

— Ne crains rien, Fine, avait dit la dame en blanc. Je suis la Sainte-Vierge...!

Vous comprenez que la petite avait raconté la chose ; d'abord on s'était moqué d'elle ; mais voici que le lendemain la même dame blanche s'était montrée au Mius de Coulon, puis le surlendemain à la Rosa Mérine, à qui même elle avait reproché de trop souvent s'attarder derrière les meules avec le garçon meunier.

Le doute n'était plus possible ; d'ailleurs, tous les soirs, à la tombée de la nuit, la Sainte-Vierge apparaissait. On se rendait dans le pré du Castelet, et, sur le coup de six heures, derrière la butte à Mulard, on voyait monter comme une fumée, puis la Sainte-Vierge se montrait, bénissant la foule agenouillée, pantelante et qui criait miracle...

Et voilà pourquoi, tous les matins, les étrangers accouraient à Chantepie, mangeaient la daube de Rabassou, qui faisait fortune, assistaient à six heures à l'apparition de la Sainte-Vierge et s'en retournaient contents.

Et il n'y avait pas que Rabassou qui faisait [illegible]. Téoule avait dû acheter une autre patache et deux nouvelles rosses pour la traîner ; le boucher Vidalenche avait engagé un garçon ; Courbousse, le boulanger, avait fait venir en hâte un mitron pour l'aider au pétrin, et l'épicier Chavasse ne savait plus où donner de la tête. Il était de toute évidence qu'avant peu de nouvelles boutiques, de nouveaux hôtels allaient être contraints de s'ouvrir ; Chantepie était en passe de supplanter le chef-lieu.

« Et, à cette heure, nous serions un autre Lourdes, mon pauvre monsieur, si ce bandit, ce malfaiteur, ce sacripant de Bastidon n'avait tar des siennes !

» Bastidon, c'est le vieux que je vous ai montré, tout à l'heure, cagnardant le long du mur de M. Fabrigoule. Ah ! ce gueusard ! Il est tranquille, maintenant, d'une petite pension que lui fait la commune, en qualité d'ancien garde-champêtre : quand il devrait être au bagne, pour le moins... Mais passons.

» A cette époque, Bastidon, garde-champêtre de Chantepie, était un ancien soldat, fendard, ventard, bavard et pendard, un véritable mécréant ne croyant ni en Dieu ni en diable, et à qui les apparitions de la Sainte-Vierge faisaient hausser les épaules.

» — Mais puisque tout le monde peut le voir, Bastidon !

» — Ah ! va !

» — Tu n'as qu'à y aller toi-même, un de ces soirs...

» — Je le plus souvent !

» — De plus matins que toi y sont venus !

» — Des imbéciles !

» — Il est facile de dire... Pourtant, quand chaque soir...

» Mais Bastidon ne faisait que rire.

» Pourtant, à la fin, agacé...

» — Eh bien, tiens, ce soir, tiens, je te, de Bastidon, si je vois la Sainte-Vierge, je consens à faire mes Pâques, chaque dimanche que le bon Dieu fera guère !

» Je vous laisse à penser si ce soir-là, il en eut du monde... Dans le pré du Castelet, tout Chantepie était là pour pour de la confusion de Bastidon, sans compter les étrangers qui continuaient à débarquer à pleines pataches...

» Et voilà qu'à six heures moins quarante, derrière la butte à Mulard, on voit s'élever la petite fumée, puis, vêtue de blanc et fleurs en tête, voici la Sainte-Vierge qui apparaît. Tout le monde se jette à genoux, tout un chacun crie au miracle... Seul, le mécréant de Bastidon prend le fusil qu'il portait en bandoulière, épaule, vise l'apparition en disant :

» — Si tu es la Sainte-Vierge, pare le coup !

Et alors, mon pauvre monsieur, voilà la Sainte-Vierge qui fait un bond haut comme ça, en criant :

» — Ne tire pas, N. de D... que je suis Rabassou !...

« Et c'était Rabassou, en effet, qui, la couronne de première communion de sa fille sur la tête, une chemise de sa femme sur le corps, et soufflant sur des fleurs de pissenlits, dont les pétales l'entouraient comme d'une auréole, faisait la Sainte-Vierge, chaque soir, afin d'amener des clients à la Mule d'Or et leur faire manger sa daube !...

» Brigand de Bastidon, va !...»

Rodolphe BRINGER.

ÉCHOS

LES CAMBRIOLEURS PREVOYANTS

Un groupe de cambrioleurs s'occupe de fonder une Compagnie d'assurances contre l'emprisonnement.

Lorsqu'un assuré tombera dans les mains de la justice, le directeur s'empressera de lui faire tenir l'argent nécessaire à sa défense comme à son entretien pendant la durée de sa peine.

Les primes seront calculées d'après la « gente » de clients d'après la spécialité de vols auxquels chacun se livre d'habitude et les chances qu'il peut donc courir d'être arrêté.

La valeur de la police varie entre 500 et 3.000 francs.

Voilà une excellente affaire. On peut être assuré que par les temps qui courent cette Compagnie d'assurances ne manquera pas de clientèle.

Il y a bien des chances pour que les organisateurs de cette société fassent les publications légales et surtout désignent leur siège social.

Les Jésuites Récalcitrants

Notre Dame du Haut-Mont refuse de payer ses contributions à Mouvaux.

Un village en émoi autour de la demeure seigneuriale de la Compagnie de Jésus.

A Mouvaux, près de Roubaix, [illegible] propriété mandiquée qui [illegible] leur monastère.

C'est un [illegible] par les dernières [illegible] leur complicité [illegible] plaine environnante [illegible] Grèsses, [illegible] frondier vers [illegible] quotidiens [illegible] maîtres.

Les [illegible] gemeurs seigneuriales [illegible] une maison de [illegible] Dame du Haut-Mont [illegible] voyait s'agenouiller [illegible] processions [illegible] de Notre-Dame de [illegible] radieuse [illegible] de la Force des [illegible] [illegible] [illegible]